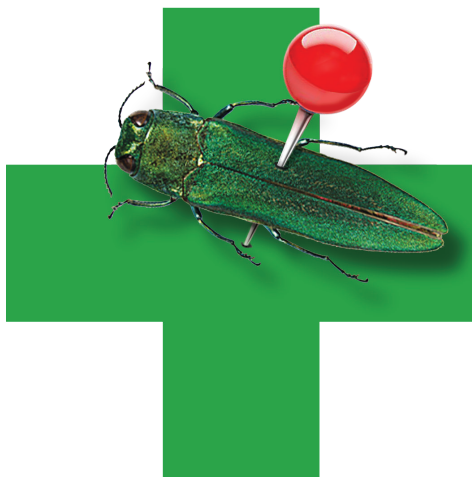


RAPPEL



TRAITER VOS FRÊNES



Pour aussi peu que 4,44 \$/cm de diamètre



BEACONSFIELD

Poursuivez le traitement pour prolonger la vie de vos frênes!

L'agrile du frêne est un insecte d'Asie qui a dévasté une grande partie des frênes en Amérique du Nord en moins de 15 ans. Il est maintenant présent à Beaconsfield. Pour préserver les frênes, il faut les traiter aux deux ans avec du TreeAzin qui doit être appliqué par du personnel certifié.

Traitement préventif à prix préférentiel

Avantages du traitement :

- Plus économique que l'abattage
- Écoresponsable
- Prolonger la vie de vos arbres

Services et démarches

Effectuez votre demande de traitement préventif avant le vendredi 15 août

Les traitements doivent être appliqués avant le 31 août

- En cherchant « **agrile du frêne** » sur beaconsfield.ca
- Par courriel à arbres-trees.permis@beaconsfield.ca
- Par téléphone au **514 428-4430, poste 4437**

Paiement direct à domicile

Pas d'argent comptant

- Visa
- MasterCard
- Interac
- Chèque



PROFITEZ DU PRIX OBTENU PAR LA VILLE

Exemple aux deux ans

Arbre 42 cm x 4,44 \$..... 186,48 \$

Le coût moyen pour l'abattage d'un arbre, incluant l'essouchage et le remplacement : 2 000 \$

Le traitement n'est pas garanti.

Règles d'abattage du frêne

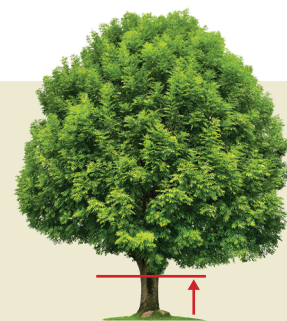
- Tout frêne abattu doit être remplacé
- Tout frêne mort doit être abattu dans un délai de 6 mois

Calendrier

Les frênes peuvent être coupés tout au long de l'année

EXCEPTION

Frêne d'un diamètre de 15 cm et moins à 1,3 m du sol, abattage permis sans demande d'autorisation



Diamètre 15 cm ou moins à une hauteur de 1,3 m

Permis sans frais

Délai : 60 jours